



République Française

Commune de Roches-Lès-Blamont

Procès verbal du conseil municipal
du 12 juin 2025 à 19 heures 30

Date de la convocation : le 6 juin 2025.

Présents : Marie-Lise BOUVIER, Francis CHENAIL, William DUBAS, Peggy ERARD, Sabine GROSRENAUD, Jean-Pierre GUINARD, Alexandre GUYOT, Georges HABERSTICH, Olivier LAMY, Alexis NOIR, Daniel RENAUD.

Excusés : Nadine BROGLIA, (procuration à Georges HABERSTICH), Jessica GAUFFROY (procuration à William DUBAS), Bruno GIGANTE, Didier MONNOT.

Secrétaire de séance : Alexis NOIR.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 : Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 est adopté à l'unanimité. Aucune remarque n'est formulée.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ordre du jour :

1. Projets d'investissement : Travaux de voirie rue des Oiches et impasse Prés Renaudot, rénovation des logements communaux, renforcement de la sécurité incendie aux lieux-dits « Les Carrières » et « Le Haut des Bois ».
2. Création d'emplois saisonniers pour l'entretien des espaces verts pendant la période estivale.
3. Convention avec Pays de Montbéliard Agglomération pour la constitution d'un groupement d'achat permanent.
4. Versement de subventions aux associations, au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD), et des crédits culturels aux écoles.
5. Campagne de stérilisation des chats errants.
6. Divers.

1. Projets d'investissement :

M. le Maire présente différents projets d'investissement à venir :

Travaux de voirie rue des Oiches et impasse Prés Renaudot

M. le Maire indique que la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a reçu un avis défavorable de la Direction départementale des Territoires (DDT) pour l'aménagement de la rue des Oiches, et un avis favorable pour l'aménagement de l'impasse Prés Renaudot. Ces avis ne valent pas promesse de subvention. Il propose d'engager les travaux de l'impasse Prés Renaudot, selon le devis établi par la Société Roger Martin, pour un montant de 31 712,5 € HT, et de recourir au blow patcher pour la rue des Oiches, dans l'attente de la réalisation de travaux plus importants. Le Conseil souhaite relancer la consultation des entreprises et ajourne ce point dans l'attente de nouveaux devis.

Rénovation des logements communaux

M. le Maire propose d'engager des travaux de rénovation du logement communal anciennement occupé par M. Jacquot, et des parties communes de l'immeuble communal situé au 1 rue Joliot Curie. Le coût total de ce chantier s'élève à 13 400 euros TTC, selon les devis fournis par la Société CUBE. Le Conseil ajourne ce point dans l'attente de la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique.

Renforcement de la sécurité incendie aux lieux-dits « Les Carrières » et « Le Haut des Bois »

M. le Maire propose l'installation d'une citerne souple de 120 m³ pour renforcer la sécurité incendie aux lieux-dits « Les Carrières » et « Le Haut des Bois ». Ces travaux nécessiteraient au préalable l'acquisition de la parcelle cadastrée 856 appartenant à M. Pierre GROSRENAUD. Les coûts seraient partagés avec la Commune de Bondeval, sur laquelle se trouve le lieu-dit « Le Haut des Bois ». Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de 30 % au titre de la DETR. Le Conseil donne son accord de principe pour lancer la consultation des entreprises et pour la poursuite du projet.

2. DCM 2025-019 – Création d'emplois saisonniers pour la période estivale

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour l'entretien des espaces verts pendant la période estivale. Il indique que trois jeunes de la Commune ont candidaté. Il propose donc de créer trois postes de saisonniers pour la période estivale. Ces emplois à temps complet (35 heures par semaine), en Contrat à Durée Déterminée (CDD), seraient rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique et pourvus par le recrutement d'agents non titulaires, en application des dispositions de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'emplois saisonniers pour l'entretien des espaces verts pendant la période estivale, selon les conditions exposées ci-dessus, **Autorise** le Maire à procéder au recrutement des saisonniers et à signer tous les documents y afférents.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Peggy ERARD dont le fils Jules a candidaté pour un emploi saisonnier, n'a pas pris part au vote.

3. DCM 2025-020 – Convention avec Pays de Montbéliard Agglomération pour la constitution d'un groupement d'achat permanent

Vu les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique offrant la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-4-4 imposant la signature d'une convention de groupement de commandes avant l'engagement de toute procédure de passation de marchés publics mutualisés,

Vu la délibération n° C2023/90 du 30 mars 2023 du Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération portant engagement de la procédure de modification statutaire visant à l'intégration d'une nouvelle compétence dite « supplémentaire » : la constitution de groupements de commandes,

Considérant l'accord obtenu à la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération au cours du 2^{ème} trimestre 2024 permettant au Préfet de procéder à la modification statutaire susmentionnée,

Considérant que pour rendre cette nouvelle compétence pleinement opérationnelle et en amont de toute procédure d'achats groupés, il convient à présent de conclure entre l'Agglomération, ses communes membres volontaires, les Syndicats Intercommunaux / Mixtes et autres établissements publics locaux volontaires du Pays de Montbéliard, une convention constitutive de groupement de commandes permanent définissant notamment les modalités de fonctionnement du groupement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes permanent dont le projet est joint en annexe et d'autoriser le Maire à la signer.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. DCM 2025-021 – Versement de subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité des membres présents et représentés, excepté les abstentions signalées ci-après, les subventions suivantes pour l'exercice 2025 :

Associations / Organismes	Montant voté
Football Club Autechaux Roches	250 €
Les Sans Sous	250 €
BRET'ASSOC (association des parents d'élèves de l'école de Bondeval / Roches les Blamont / Ecurcey / Thulay)	150 €

Microtop	100 €
La Maison pour tous de Blamont (MPT)	100 €
Le Club du 3e âge	80 €
Tu me lis	80 €
Les forces spéciales de Roches les Blamont	80 €
Les anciens soldats du feu de Roches les Blamont	80 €
Les amis de l'orgue	80 €
Les anciens combattants du Plateau de Blamont	80 €
Le souvenir français d'Hérimoncourt	80 €
Les amis du moulin de la Doue	80 €
L'amicale des Sapeurs Pompiers du Plateau de Blamont	80 €
Le Comice agricole du Pays de Montbéliard	50 €
La Croix rouge française Montbéliard	50 €
La Ligue contre le cancer	50 €
L'ADAPEI du Pays de Montbéliard	50 €
Les amis de l'hôpital de Belfort/Montbéliard	50 €
Fonds de Solidarité Logement	250 €
Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté	150 €
Coopérative scolaire école élémentaire Roches les Blamont	923,17 €
Coopérative scolaire école maternelle Roches les Blamont	672,01 €
Collège de Blamont (participation aux voyages scolaires de jeunes de la commune de Roches les Blamont)	250 €
Les Francas	493 €

Jean-Pierre GUINARD *membre de l'association des anciens soldats du feu n'a pas pris part au vote concernant la subvention versée à cette association.*

Peggy ERARD *membre de la MPT et de l'association des anciens soldats du feu n'a pas pris part au vote concernant les subventions versées à ces associations.*

Daniel RENAUD *membre du FC Autechaux Roches n'a pas pris part au vote concernant la subvention versée à cette association.*

Olivier LAMY *membre de l'association des anciens soldats du feu et de l'amicale des Sapeurs-Pompiers du Plateau de Blamont n'a pas pris part au vote concernant la subvention versée à ces associations.*

Alexandre GUYOT *membre du FC Autechaux Roches n'a pas pris part au vote concernant la subvention versée à cette association.*

DCM 2025-022 – Versement d'une subvention à l'association « les anciens soldats du feu » pour sa participation au marché du soir

M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Les anciens soldats du feu » pour sa participation financière à la location du groupe électrogène, pour le marché du soir organisé en partenariat avec Pays de Montbéliard Agglomération le 27 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 190,12 € à l'association « Les anciens soldats du feu » pour sa participation au marché du soir.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

Jean-Pierre GUINARD, Peggy ERARD et Olivier LAMY, membres de l'association des anciens soldats du feu, n'ont pas pris part au vote.

DCM 2025-023 – Versement d'une subvention exceptionnelle au Football Club Autechaux Roches pour le stage Rudifoot

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention formulée par le FC Autechaux Roches. Cette subvention correspond à une participation financière à un stage de perfectionnement de football effectué, du 21 au 25 avril 2025 à Pont-de-Roide, par 13 jeunes de la commune de Roches les Blamont, à raison de 20 € pour chaque participant, soit un montant total de 260 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 260 € au FC Autechaux Roches pour le stage Rudifoot.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

Daniel RENAUD et Alexandre GUYOT membres du FC Autechaux Roches n'ont pas pris part au vote.

5. Campagne de stérilisation des chats errants

M. le Maire indique que des habitants se plaignent de la prolifération des chats errants dans le village. Le service des gardes nature de Pays de Montbéliard Agglomération peut engager une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants aux tarifs suivants :

- Pour un mâle : 75 euros
- Pour une femelle : 115 euros
- Pour une femelle gestante : 135 euros

A cela s'ajoutent les frais de garde de la clinique vétérinaire après stérilisation, pendant la période de convalescence (environ 2 jours pour les mâles et 5 jours pour les femelles) : entre 100 et 200 euros par chat.

Le service des gardes nature a conclu une convention avec la Fondation Brigitte Bardot qui prends en charge 90 euros pour une femelle et 60 euros pour un mâle.

Il y a également la possibilité pour la commune d'établir une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Dans ce cas, la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis participent financièrement chacune à hauteur de 50 % des frais des stérilisations, des montants maximums suivants :

- 100 € pour les mâles (soit 50 € part Fondation et 50 € part mairie) ;
- 120 € pour les femelles (soit 60 € part Fondation et 60 € part mairie) ;
- 140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 70 € part Fondation et 70 € part mairie).

Tous les chats faisant partie de la campagne de stérilisation doivent être relâchés sur place. Les chats errants sociables peuvent éventuellement être adoptés et partir en association. Les chatons de moins de 6 mois ne peuvent pas être stérilisés. Si des places sont disponibles, ils peuvent partir en adoption.

Le Conseil municipal souhaite avoir une estimation du coût total de la campagne avant de prendre une décision.

6. Divers :

Evènements à venir :

- Le vendredi 27 juin 2025 : Marché du soir et séance de cinéma en plein air.
- Le samedi 28 juin 2025 : Feux de la Saint Jean.
- Le samedi 5 juillet 2025 : Feux d'artifice.

Des travaux vont être engagés par Pays de Montbéliard Agglomération :

- A proximité du stade, pour la création d'un nouvel arrêt de bus pour les transports scolaires.
- Rue des Alouettes, pour la création d'une plateforme en béton pour les bacs poubelles.
- Mme Laura BOBILLIER s'est portée candidate pour effectuer des remplacements à l'agence postale communale. Elle suit actuellement une formation à Hérimoncourt pour se préparer à cette mission.
- Le recrutement d'une deuxième ATSEM est envisagé, pour faire face à l'augmentation des effectifs scolaires prévue à la rentrée de septembre 2025.
- M. Jean-Pierre GUINARD, Premier adjoint, fait part d'une demande d'achat d'un lave-linge / sèche-linge pour l'école maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35.